



Secrétariat

Distr.
GENERALE

ST/SG/AC.10/24
22 juillet 1998

FRANCAIS
Original : ANGLAIS et FRANCAIS

COMITE D'EXPERTS EN MATIERE DE TRANSPORT
DES MARCHANDISES DANGEREUSES

(7-16 décembre 1998)

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA VINGTIEME SESSION */

qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève,
le lundi 7 décembre 1998 à 10 heures

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Travaux du Sous-Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses (treizième, quatorzième et quinzième sessions) et recommandations qui en émanent^{**/}, y compris les propositions pertinentes ultérieures; en particulier propositions des organisations internationales chargées d'élaborer, sur le plan international, les règlements ou recommandations ayant trait au transport des marchandises dangereuses.

*/ La composition de ce Comité est limitée. Suite aux décisions 1996/311 et 1997/212C du Conseil économique et social, le nombre de membres du Comité a été porté à 22. Des experts d'Etats non-membres peuvent être invités à participer en tant qu'observateurs selon la règle 72 du Règlement intérieur du Conseil économique et social.

**/ Les rapports du Sous-Comité sur ses treizième, quatorzième et quinzième sessions ont été ou seront distribués sous les cotes ST/SG/AC.10/C.3/26 et addenda 1 à 3, ST/SG/AC.10/C.3/28 et addenda 1 à 3, ST/SG/AC.10/C.3/30 et addenda 1 à 3.

- a) Transport en citernes mobiles multimodales
 - b) Instructions d'emballage
 - c) Projet d'amendements aux Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses
 - (i) Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses
 - (ii) Règlement type pour le transport des marchandises dangereuses
 - (iii) Manuel d'épreuves et de critères
et propositions y relatives
 - d) Nouvelles propositions
3. Activités relatives à la mise en oeuvre du Programme d'action 21
- a) Harmonisation globale des systèmes de classification et d'étiquetage des produits chimiques :
 - (i) Généralités
 - (ii) Risques pour la santé et risques pour l'environnement
 - (iii) Risques physiques
 - (iv) Systèmes d'étiquetage et de communication des risques
 - b) Déchets dangereux
 - c) Divers
4. Mise en oeuvre de la résolution 1997/3 du Conseil économique et social
- a) Résolution 1997/3 du Conseil économique et social
 - b) Publication de la dixième édition révisée des Recommandations relatives au transport de marchandises dangereuses et de la seconde édition révisée du Manuel d'épreuves et de critères
 - c) Activités des organisations internationales chargées d'élaborer, sur le plan international, les règlements ou recommandations ayant trait au transport de marchandises dangereuses

5. Programme de travail
 - a) Périodicité des amendements aux Recommandations relatives au transport de marchandises dangereuses
 - b) Programme de travail pour la période biennale 1999/2000
 - c) Calendrier des réunions pour la période biennale 1999/2000
6. Projet de résolution 1999/... du Conseil économique et social
7. Election du Bureau pour la période biennale 1999/2000
8. Questions diverses
9. Adoption du rapport

* * *

NOTA 1 : Projet d'emploi du temps

Première semaine :

Lundi 7 décembre :	Points 1, 2 a), 2 c)
Mardi 8 décembre :	Point 2 b)
Mercredi 9 décembre :	Points 2 b), 2 c)
Jeudi 10 décembre :	Point 2 c)
Vendredi 11 décembre :	Points 2 c), 2 d), 5 a), 5 b)

Deuxième semaine :

Lundi 14 décembre :	Point 3
Mardi 15 décembre :	Matin : Points 4, 5 b), 5 c), 6, 7, 8
	Après-midi : Pas de session
Mercredi 16 décembre :	Point 9

NOTA 2 : A des fins d'organisation, les délégations sont invitées à informer le secrétariat avant le **9 septembre 1998** de tout document qu'elles souhaiteraient soumettre au Comité, et de leur longueur (nombre de pages). Les documents et propositions soumis au Comité doivent être reçus par le secrétariat sous forme de document papier et/ou de préférence de disquettes ou par transmission électronique (E.mail) au plus tard pour le **23 Septembre 1998**. Les télécopies ne sont pas acceptées à cause des difficultés de reproduction liées à leur médiocre qualité.

- NOTA 3 :** Les propositions soumises devraient être concises et aussi courtes que possible; elles devraient comporter une justification. Le nombre de propositions par document devrait être limité; si plusieurs propositions sont présentées dans un même document, elles devraient avoir trait au même sujet sous un point ou sous-point de l'ordre du jour.
- NOTA 4 :** Un ordre du jour provisoire annoté sera diffusé ultérieurement compte tenu des documents soumis et reçus avant le **23 septembre 1998**. Pour des raisons d'économie, les représentants sont priés de bien vouloir se munir des exemplaires des documents de présession en leur possession et de ne pas demander d'exemplaires supplémentaires.
- NOTA 5 :** La documentation peut être consultée dans la langue originale sur le site Internet suivant : <http://www.unece.org/trans/danger/danger/htm>.
-